

Liège, le 9 novembre 2020

Madame/Monsieur le Bourgmestre,
Madame/Monsieur le Président du Conseil Provincial,
Madame/Monsieur le Président du Conseil de l'Action sociale,

Nous vous transmettons l'ordre du jour de notre **Assemblée générale ordinaire** qui se tiendra **le mercredi 16 décembre à 19 heures**, site Valdor, rue Basse-Wez, 145 à 4020 Liège, salle 44 – route 44.

Ordre du jour

- 1) Première évaluation du plan stratégique 2020-2022 et budget 2021
- 2) Nomination de Martine Grooten, conseillère de l'Action sociale, en qualité d'administrateur représentant le CPAS de Liège en remplacement de Madame Stéphanie Grisard
- 3) Lecture et approbation du procès-verbal.

Figure en annexe de la présente, une note de synthèse comportant un projet de délibération pour les points de l'ordre du jour.

Les annexes sont à votre disposition en se rendant sur <https://extranet.isosl.be>
Nom d'utilisateur **agisosl** Mot de passe **agisosl1812** – cliquer sur l'onglet en haut à gauche « mes documents - Assemblée générale ».

Ces annexes peuvent être envoyées par mail sur demande auprès du secrétariat du Conseil d'administration (Tél. : 04/341.76.51).

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le Conseil d'administration d'ISOSL a décidé conformément au décret du 1^{er} octobre 2020¹ et sous réserve de conditions plus strictes qui s'imposeraient en raison de l'évolution de la crise, d'organiser l'Assemblée générale en séance physique sans présence du public.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu dudit décret¹, la représentation physique par délégué **est facultative** et qu'il est, en toute hypothèse, vivement recommandé de la limiter à un seul.

Il est par contre impératif que vous nous communiquiez la délibération de votre conseil comportant le vote sur chaque point de l'ordre du jour et le cas échéant, la mention de la non représentation physique par délégué.

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer la délibération de votre conseil **dès que possible et au plus tard le 15 décembre 2020.**

¹ décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association.

Dans l'hypothèse du choix d'une représentation physique, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer les coordonnées et adresse de courrier électronique du délégué avant **le 5 décembre 2020**.

Toutes questions peuvent être posées par écrit avant la séance à l'adresse mail suivante : l.faeck@isosl.be.

Conformément à l'article L1523-13§1^{er} du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, province ou CPAS associés. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le conseil d'administration d'ISoSL a décidé d'assurer la participation citoyenne par la publication sur le site internet d'ISoSL de l'ordre du jour et des documents associés avec la possibilité de poser des questions et de recevoir réponse par mail. Les citoyens intéressés sont donc invités à se rendre sur le site internet www.isosl.be.

Nous joignons en annexe de la présente le courrier à destination des Conseillers.

Nous vous prions de croire, Madame/Monsieur le Bourgmestre, Madame/Monsieur le Président du Conseil Provincial, Madame/Monsieur le Président du Conseil de l'Action sociale, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



La Secrétaire
Laurence FAECK

Pour le Conseil d'administration,



La Présidente,
Maggy YERNA